Appel à Projets d'expérimentation

Tourisme Innovant en Nouvelle-Aquitaine

Démonstrateur de Progrès dans le Tourisme

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
033-200053759-20250407-lmc100004480756-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 17/04/2025
Retour préfecture le 17/04/2025
Mis en ligne le 17/04/2025

1/ Contexte et enjeux

Le secteur du tourisme doit faire face à des évènements marquants (crise sanitaire, crise économique, dérèglement climatique…) qui impactent durablement les professionnels de la filière. Anticiper les évolutions tout en étant inventif et réactif permet aux professionnels du tourisme de s'adapter aux changements climatiques, aux nouveaux usages à potentiel marché, de saisir de nouvelles opportunités dans leurs mutations ou leurs transitions nécessaires pour rester compétitifs en proposant notamment de nouvelles offres, de nouveaux services à leurs clientèles.

Inscrit dans l'ambition du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), dans le volet Innovation de la nouvelle Feuille de route Néo Terra, l'Appel à Projets d'expérimentation « Tourisme Innovant en Nouvelle-Aquitaine » (TINA) répond également aux orientations de la Feuille de route Tourisme Durable de la Région pour accélérer, par l'innovation et les expérimentations, les transitions économiques, écologiques et sociales des professionnels et des entreprises innovantes et des territoires de Nouvelle-Aquitaine.

Les professionnels et entreprises du Tourisme ont démontré leur capacité d'adaptation et leur souhait de transformation en expérimentant de nouveaux services, solutions, usages ou organisations dans le cadre de la crise du Covid19.

L'édition de l'Appel à Projets d'expérimentation TINA 2022 encourageait un tourisme plus résilient (économie circulaire), bas impact et une transition de la filière tourisme d'affaires et évènementiels très fortement impactée par la crise sanitaire.
Celle de 2023-2024 favorisait les mobilités décarbonées et accompagnait les transitions économiques, environnementales et socialement des stations touristiques et des grands acteurs du tourisme.

Depuis 2022, ce sont 18 expérimentations qui ont été soutenues par la Région pour un montant de subventions attribué de 626 635€ représentant 2,136M€ d'investissements pour la mise en œuvre des projets.

Ce dispositif contribue ainsi à des collaborations très opérationnelles au bénéfice d'une économie touristique toujours plus résiliente, moins impactante sur son environnement, voire régénérative.

2/ Objectifs

Cet Appel à Projets d'expérimentation « démonstrateur de progrès » a pour ambition de répondre aux enjeux liés aux changements climatiques en :

- Accélérant **l'adaptation**, la **compétitivité résiliente** des entreprises et **l'attractivité durable** des territoires ;

- **Stimulant l'innovation** dans l'industrie et les territoires touristiques par des **expérimentations,** concrètes et transposables, entre professionnels, destinations touristiques et entreprises novatrices de Nouvelle-Aquitaine (capitalisation des compétences, des savoir-faire et des usages inter-filières).

- Facilitant l'émergence d'une **économie touristique régénérative**.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
033-200053759-20250407-lmc100004480756-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 17/04/2025
Retour préfecture le 17/04/2025
Mis en ligne le 17/04/2025

3/ Quels projets ?

Les expérimentations proposées devront favoriser la mise en œuvre de « démonstrateurs de progrès » répondant à l'une ou plusieurs de ces thématiques, au regard de la filière Tourisme :

- Les **transitions environnementales**

  Par exemple : préservation et gestion durable des ressources, solutions d'économies d'énergies, préservation de la biodiversité, nouveaux matériaux de construction, solutions de biomimétisme applicables à la filière…

- Les **transitions sociales**

  Par exemple : Responsabilité Sociale des Entreprises ou Organisations (RSE/RSO), enjeux des emplois saisonniers, les communs, l'accessibilité du plus grand nombre aux offres touristico-culturelles, …

- Les **mobilités décarbonées,** des clientèles ou des salariés dans leurs missions

Seront exclues : les expérimentations conduites avec des solutions déjà commercialisées sur le marché, les études seules (les projets doivent obligatoirement faire l'objet d'une expérimentation concrète sur le territoire) et les acquisitions de matériel roulant/flottant.

4/ Qui peut candidater ?

L'Appel à Projets d'expérimentation s'adresse aux professionnels de la filière Tourisme, aux territoires touristiques ainsi qu'aux entreprises innovantes. Sont éligibles :

- **Les entreprises (hors SCI),**
- **Les consortiums d'acteurs touristiques,**
- **Les associations,**
- **Les collectivités et autres établissements publics,**
- **Les laboratoires de recherche, les établissements d'enseignement ou de formation.**

Il vise à faciliter les expérimentations inter-filières, sur l'une des thématiques proposées, entre des solutions, services et/ou organisations novateurs et des territoires, des professionnels ou collectifs d'acteurs touristiques de Nouvelle-Aquitaine.

- Les porteurs de projets doivent avoir leur **siège social en Nouvelle-Aquitaine**.
- Les **initiatives et stratégies collectives** sont encouragées.
- En cas de prestations de services, les projets faisant appel aux compétences présentes sur le territoire régional seront privilégiés.

Le porteur de projet doit solliciter la Région en amont de toute candidature pour échanger sur l'éligibilité du projet, identifier les besoins et les points de vigilance à la mise en œuvre concrète du démonstrateur.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
033-200053759-20250407-lmc100004480756-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 17/04/2025
Retour préfecture le 17/04/2025
Mis en ligne le 17/04/2025

Dans le cadre de ce dispositif, la Région s'appuiera sur le **Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine** (TLNA), outil régional au service des transitions des entreprises et des territoires de la filière du tourisme, pour :

- Impulser des **idées de démonstrateurs** ;
- Faciliter la **mise en relation** si nécessaire entre professionnels, territoires touristiques et entreprises novatrices ;
- Apporter son **expertise sur les projets** en amont d'une candidature TINA
- Suivre la **mise en œuvre opérationnelle** des expérimentations ;
- Partager et **diffuser les résultats** obtenus.

5/ Critères de sélection

Les démonstrateurs proposés seront instruits selon les critères suivants :

- **L'enjeu de territoire ou de la problématique** au regard des thématiques proposées,
- **L'impact écologique et social** du projet
- **La valeur d'usage** : pertinence de la réponse, du territoire d'expérimentation et de l'innovation proposée au regard de la thématique retenue
- **La faisabilité** : valeur technique de la solution proposée et capacité financière des partenaires pour rendre le projet viable économiquement
- **L'ingénierie** : mobilisation et compétences de l'équipe dédiée, complémentarité des partenaires associés

La recherche d'un modèle économique viable, durable et responsable à moyen terme et le caractère "reproductible" de l'expérimentation sont importants.

Ces expérimentations devront veiller également à une prise en compte de l'enjeu de sobriété numérique dans la conception, la réalisation ou la sélection des outils, services, produits numériques.

6/ Quel soutien ?

L'enveloppe budgétaire allouée à ces démonstrateurs sera répartie entre les projets retenus sur les thématiques proposées.

Coûts éligibles

- Coûts de conception, de prototypage et de développement pour l'expérimentation
- Investissement matériel (équipements, fournitures hors ordinateur) et immatériel
- Coûts de prestataires, utilisés exclusivement pour le projet
- Frais de personnels mobilisés sur le projet (coût réel chargé sur justification des bulletins de salaires et/ou coût valorisé pour les non-salariés dans une limite de 30% du montant des dépenses éligibles), frais de déplacements

Le montant des dépenses liées au projet devra atteindre au minimum 20 000€ HT.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
033-200053759-20250407-lmc100004480756-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 17/04/2025
Retour préfecture le 17/04/2025
Mis en ligne le 17/04/2025

Lancement du projet

La mise en œuvre opérationnelle de l'expérimentation soutenue devra débuter dans les **12 mois à partir de la date de signature de la convention** attributive de la subvention.

Modalités de soutien

Le taux d'intervention est de 50% maximum du montant de la dépense éligible (en HT ou TTC selon le statut fiscal du porteur de projet), **plafonné à 100 000€ soit une subvention de 50 000€ maximum.**

Une part d'autofinancement est attendue du porteur de projet.

Des co-financements des partenaires de l'expérimentation sont également attendus : territoire, acteurs ou professionnels touristiques mobilisés, entreprise innovante identifiée…

La subvention n'est pas accordée à titre général mais affectée à la réalisation du projet (pas de soutien au fonctionnement des structures).

Pour les acteurs économiques, la subvention sera attribuée dans l'un de ces cadres réglementaires :

- Régime cadre exempté SA.111728, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026,
- Régime cadre exempté de notification N°SA.111723, relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation,
- Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026,
- Règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7/ Modalités de l'appel à projets d'expérimentations

S'agissant d'un Appel à Projets d'expérimentation sans date limite de candidature, les porteurs de projets pourront candidater tout au long de l'année, néanmoins une candidature faite après le 30 aout ne pourra pas administrativement être instruite sur l'exercice budgétaire en cours.

Chaque année, la Région Nouvelle-Aquitaine se réserve la possibilité de proposer de nouvelles thématiques ou de suspendre le dispositif en adéquation avec ses priorités politiques et ses capacités budgétaires.

Instruction et sélection des projets

L'instruction technique des candidatures sera effectuée par la Direction du Tourisme de la Région avec l'appui du Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine (TLNA). L'avis consultatif d'experts compétents dans les différents domaines (autres directions sectorielles de la Région, partenaires qualifiés du TLNA, Universitaires, …) pourra être sollicité.
Il pourra être demandé aux candidats de venir présenter leur projet dans un des trois sites (Bordeaux, Poitiers, Limoges) de la Région, selon leur localisation.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
033-200053759-20250407-lmc100004480756-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 17/04/2025
Retour préfecture le 17/04/2025
Mis en ligne le 17/04/2025

L'instruction des projets (éligibilité et évaluation) est menée sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet. Le service instructeur de la Région se réserve le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre sa décision à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires dont il pourra faire la demande auprès des porteurs de projets.

L'aide sera soumise au vote des élus du Conseil régional qui en délibèreront en Commission Permanente. La Région s'engage à respecter la plus stricte confidentialité des projets avant leur présentation aux élus régionaux, sauf accord préalable des acteurs impliqués afin de travailler de concert à l'amélioration des projets après une première sélection.
Les porteurs de projet seront informés par mail et par courrier des suites réservées à leur candidature.

Dépôt des dossiers

Le descriptif détaillé des modalités de l'Appel à Projets d'expérimentation et les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le guide des aides régionales : http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/

Les candidatures devront obligatoirement être déposées par voie électronique :
ap-tourisme-innovant@nouvelle-aquitaine.fr

Les fichiers volumineux doivent être déposés sur une plateforme de stockage en ligne, puis leur lien intégré dans le mail de dépôt de dossier.

Contact Référente TINA

Isabelle SIRON
Direction Tourisme
Service Transition Economique
isabelle.siron@nouvelle-aquitaine.fr
05 56 56 38 26

Gestionnaire administrative : **Mélanie BAUDU**
Direction du Tourisme
05 16 01 40 55
melanie.baudu@nouvelle-aquitaine.fr

Appui technique du Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine

Marion OUDENOT-PITON – Manon COSSON
Responsable Tourisme Lab Nouvelle-Aquitaine – Cheffe de projets Tourisme Lab NA
m.oudenot-piton@adi-na.fr
06 12 70 34 86 / 06 34 39 39 56

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
033-200053759-20250407-lmc100004480756-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 17/04/2025
Retour préfecture le 17/04/2025
Mis en ligne le 17/04/2025